Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB05-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2026

N° 2026DB/05 – Feuillet 1

Date de convocation : 23 janvier 2026

Membres en exercice : 24	Présents : 18	Votants : 22

Attribution de subventions inférieures à 23 000 € dans le cadre du dispositif des Classes Nautiques

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à neuf heures trente, le Bureau communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la salle des fêtes de l'Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Karine BELLEC, Katia BONNEC, Jean Luc CHIFFOLEAU, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Claire MASSON, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, François LE COTILLEC à Jean Luc CHIFFOLEAU, Yves NORMAND à Fabrice ROBELET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Dominique OLLIVIER-FRANKEL.

Parmi les Maires invités sont présents : Sandrine CADORET, Diane HINGRAY, Pascal LE CALVE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Adoptés en 2016, les schémas directeurs en matière de politiques culturelle et sportive ont défini les axes stratégiques de l'intervention communautaire dans ces domaines et ont permis de préciser le cadre règlementaire du soutien financier apporté par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique aux acteurs locaux. L'une des actions du schéma directeur de la politique sportive portait sur l'accompagnement à la mise en place de classes nautiques avec ou sans hébergement afin de favoriser l'accès aux élèves du territoire à une expérience à caractère marin et nautique.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB05-DE

Ce dispositif, approuvé le 5 mai 2017, s'adresse, par l'intermédiaire de leurs associations satellites, aux écoles primaires publiques et privées souhaitant organiser des Classes nautiques au sein de structures et clubs nautiques du territoire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Deux dossiers sont présentés :

- Amicale Laïque « Les P'tits Pagnol » à Landaul : les 3 avril, 7 mai, 1er et 5 juin 2026.
  Cette classe nautique a pour objectif de permettre aux élèves de découvrir et de maîtriser les déplacements en char à voile, en développant les interactions entre la direction, la propulsion et l'équilibre. Les élèves apprendront à prendre différents repères tels que la tension de l'écoute, la lecture du vent ou encore le pilotage par le regard. Ce projet vise également à faire découvrir la culture locale ainsi que l'environnement naturel.

- APEL Gabriel Deshayes à Auray : du 22 au 26 juin 2026, à l'école de voile Océane de Saint-Philibert.
  Des séances de navigation à voile seront proposées afin de faire bénéficier les enfants des richesses éducatives et pédagogiques d'une activité pratiquée en milieu naturel, à proximité de leur lieu de vie. Les élèves apprendront à gagner en autonomie, à respecter l'environnement et à assurer leur sécurité personnelle, tout en se construisant comme des citoyens intégrés à la vie de leur commune. Le projet comprend également une sensibilisation à la biodiversité et à la fragilité des écosystèmes. Les élèves participeront enfin à une visite de la vedette de la SNSM de La Trinité-sur-Mer et rencontreront des bénévoles de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-7, par renvoi des articles L. 5211-36 et R. 5211-13 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2016DC/172 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 relative au Règlement fixant les critères d'éligibilité aux fonds versés par la Communauté de communes dans le cadre de sa politique culturelle et sportive ;

Vu la délibération n°2017DC/077 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2017 relative à l'approbation d'un règlement d'attribution de bourses d'initiative sportive ;

Vu la délibération n°2020DC/066 RECT du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 déléguant aux membres du Bureau communautaire l'approbation de toute demande de subvention dont le montant est inférieur ou égal à 23 000 € ;

Vu la délibération n°2022DB/09 du Bureau communautaire en date du 18 mars 2022 relative à l'approbation des modèles de conventions avec les associations et bénéficiaires d'une subvention inférieure à 23 000 € ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260130-2026DB05-DE

Après avoir entendu le rapport de Mme Katia BONNEC, Vice-présidente déléguée au sport, aux loisirs et aux ressources humaines ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire DECIDE :
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif des classes nautiques, les subventions dont les montants et les associations concernées sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		Montant voté
SPORT		
Classes nautiques		
2026CN01	Amicale Laïque Les P'tits Pagnol à Landaul	784 €
2026CN02	APEL Gabriel Deshayes à Auray	581 €

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent, notamment les conventions avec les bénéficiaires subventionnés.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : - 6 FEV. 2026

Le secrétaire de séance,

Roland GASTINE

Le Président

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)